

Société française d'héraldique & de sigillographie

La Nation picarde choisit son camp. Le décor héraldique **Titre**

du folio 12 du Liber procuratorum nationis Picardie (1475-1483)

Dominique DELGRANGE Auteur

Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en Publié dans

ligne

Date de mai 2023 publication

> **Pages** 8 p.

Dépôt légal ISSN 2606-3972 (2^e trimestre 2023)

Société française d'héraldique et de sigillographie, Copy-right 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France

Directeur de la publication

Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article Dominique DELGRANGE, « La Nation picarde choisit son Camp. Le décor héraldique du folio 12 du Liber Procuratorum nationis Picardie (1475-1483) », Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne, 2023-2, mai 2023, 8 p.

http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS W 2023 002.pdf

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur: Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef: Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Conseiller de la rédaction : Laurent Macé

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault, Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture: Jean-Christophe Blanchard (université de Lorraine), Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre), John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen), Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne), Inès Villela-Petit (BnF).

ISSN 1158-3355

et

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE ÉTUDES EN LIGNE

ISSN 2006-3972

© Société française d'héraldique et de sigillographie SIRET 433 869 757 00016

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE ÉTUDES EN LIGNE

RFHS-EL 2023-n°2 mai 2023

La Nation picarde choisit son camp Le décor héraldique du folio 12 du "Liber procuratorum nationis Picardie" (1475-1483)

Dominique DELGRANGE

Le *Liber procuratorum nationis Picardie*¹ rend compte des nominations et des décisions prises par les assemblées de la Nation picarde de l'université de Paris. Le texte en latin avait été transcrit et publié par Charles Samaran² qui ne s'était pas attardé sur l'aspect iconographique du manuscrit³. Plusieurs folios du recueil sont en effet illustrés, plaçant dans un décor de lettres ornées des figures emblématiques ou symboliques. Récemment, Antoine Destemberg⁴ a souligné de façon très pertinente la présence d'une « triade de personnages parfaitement identifiables » sur la plupart des folios illustrés. Il s'agit de la représentation des nouveaux procureurs, bedeaux et messagers de chacune des « régions » du vaste territoire de la Nation picarde.

À l'automne 1476, la Nation picarde semble aller son petit bonhomme de chemin sans se préoccuper des complications militaires et politiques de l'époque. Pourtant, la rivalité qui oppose Louis XI et le duc de Bourgogne Charles le Téméraire a pris un tour belliqueux. Le piège lorrain, tendu par le roi à la suite des sévères défaites bourguignonnes contre les Cantons suisses, commence à se refermer. Or la Nation picarde de l'université de Paris gère

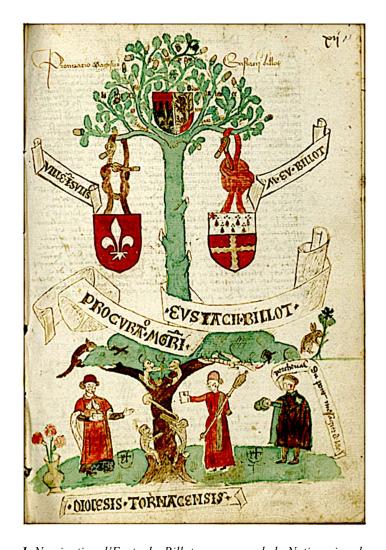
^{1.} Bibliothèque de l'Université de Paris, ms. 9, *Liber procuratorum nationis picardie (1475-1483), ou registre des procureurs de la nation picarde*, papier, 246 folios, 290 × 200 mm. Je remercie cordialement Marc Gil (Université de Lille), ainsi que son étudiant en master Thibault Fournier, pour m'avoir fait connaître ce document.

^{2.} Charles SAMARAN, Émile VAN MOE, Auctarium chartularii universitatis parisiensis sub auspices eiusdem studi generalis ab Henrico Denifle et Aemilio Chatelain inceptum. IV: Liber procuratorum nationis Picardie, Paris, 1938.

^{3.} La note portée par Charles Samaran au bas de la page 22 ne transcrit qu'une partie des mentions apparaissant dans le décor du folio 12, passant toutefois sur les noms glissés dans le feuillage de l'arbre : *Titulus hic legitur per paginam picturalornatam, cujus in paris alta cernitur arbor, puta quercus, cum insignias heraldicus, « Ville Insulensis », « M. Eu. Billot » et in ima parte, « procurator, bedellus » et « Percheval du Pont, massagier de Lille ».*

^{4.} Antoine DESTEMBERG, « Acteurs et espaces de la renommée universitaire. Jalons pour une histoire des messagers de l'Université de Paris à la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, n°678, 2016, p. 3-32.

un vaste territoire : son aire de compétence est fort étendue, couvrant les provinces épiscopales de Beauvais, de Noyon, de Laon, d'Amiens, d'Arras, de Tournai, de Thérouanne, territoires relevant traditionnellement de la couronne de France, à l'ouest du fleuve Escaut. Par ailleurs, le rayonnement et les prérogatives de la Nation picarde débordent au-delà de la limite des terres d'Empire, à Cambrai et à Malines, et en partie jusque Liège, Utrecht et Anvers. Elle entre ainsi en concurrence avec la nouvelle entité nouvellement instituée, au début du XV^e siècle, à Louvain par le duc Jean IV de Brabant, de la maison de Valois. Un article récent d'Amable Sablon du Corail⁵ montre bien toute l'attention que le roi Louis XI portait sur les affaires concernant les zones frontières.



1. Nomination d'Eustache Billot, procureur de la Nation picarde de l'université de Paris, d'un bedeau et de Perceval Dupont, messager. BU Paris, ms 9, Liber procuratorum nationis picardie (1475-1483), fol. 12. Bibliothèque l'université de Paris, tous droits réservés.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2023-2 © Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2023

^{5.} Amable SABLON DU CORAIL, « Naissance d'une frontière. Louis XI et ses gens de guerre (1477-1482) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 2016, p. 72-95.

Examinons avec attention les éléments qui agrémentent le folio 12 du Liber procuratorum (fig. I)⁶. Ce décor concerne plus particulièrement la province de Lille, immédiatement identifiable grâce à la présence de l'écu aux armes de cette ville. La représentation d'un chêne feuillu qui se dresse majestueusement s'impose au regard. La composition verticale est émaillée de références emblématiques et héraldiques. Par ailleurs, le thème de l'arbre renvoie immédiatement à un autre document contemporain montrant le duc Charles de Bourgogne⁷, et également au fameux « arbre des batailles » d'Honorat Bovet⁸. Si ces documents ne se laissent pas facilement interpréter⁹, ils sont tout de même des témoignages de première main. D'autres types d'arbres sont représentés sur plusieurs folios du recueil : un arbre sec au folio 1 « Laon »¹⁰, puis un pin au folio 22 « Tournai »¹¹, deux petits arbustes au folio 39 « Malines »¹², encore une fois « Tournai », avec deux petits chênes, sans couleurs, au folio 6113. Cependant, c'est uniquement sur la feuille correspondant à Lille et au Pays de l'Alleu que l'arbre est représenté avec beaucoup d'importance et un luxe de détails. Il s'agit bien d'un chêne, « de haute futaie », occupant presque toute la page. Les glands sont dessinés et peints en jaune. Le tronc de couleur verte, dont les basses branches sont écotées, semble prendre racine sur un autre arbre plus petit au tronc peint en marron dont le feuillage s'étend largement. Quatre singes de couleur or escaladent le tronc¹⁴: l'un des animaux souffle dans une longue trompette ou busine courbée; deux autres, cachés dans le feuillage, paraissent occupés à se disputer un bâton, comme dans le « jeu du pannoy¹⁵ », à moins qu'il s'agisse d'un pilon ou pétel agité dans un mortier – le dessin manque en effet de netteté. À gauche, un écureuil¹⁶ se tient en équilibre dans la ramure, paraissant regarder un papillon (?). À droite, un lapin rogne un

^{6.} SAMARAN, Auctarium chartularii... (cité n. 2), p. 21.

^{7.} Werner PARAVICINI, « Le parchemin de Montpellier, une image troublante du règne de Charles le Téméraire », *Journal des savants*, 2010, p. 307-370.

^{8.} Hélène BIU, L'Arbre des batailles d'Honorat Bovet. Étude de l'œuvre et édition critique des textes français et occitans, 4 vol., Thèse de Doctorat, Université Paris IV, 2004.

^{9.} PARAVICINI, « Le parchemin de Montpellier... » (cité n. 7), p. 309 : « Une tentative d'interprétation de l'historien de l'art Wolfgang Brückle [...] renvoie, non sans raison, à l'hermétisme voulu, élitiste, de telles pièces défiant tout décryptement ».

^{10.} Texte de la rubrique transcrit par SAMARAN, *Auctarium chartularii*... (cité n. 2), p. 1. Le foliotage des cahiers originaux ne suivant pas toujours l'ordre des pages, pour plus de clarté nous renvoyons à cette publication imprimée.

^{11.} *Ibidem*, p. 47.

^{12.} *Ibidem*, p. 74.

^{13.} *Ibidem*, p. 84.

^{14.} À propos de la présence des singes dans les décors médiévaux : Benoît LAFLEUR, "Je montre un singe accoustré en damoiselle" : représentations et identités simiesques dans les polémiques religieuses en France (1542-1584), Mémoire de maîtrise d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2013.

^{15.} Pierre BUREAU, « La "dispute pour la culotte": variations littéraires et iconographiques d'un thème profane (XIII°-XVI° siècle) », Médiévales : l'étoffe et le vêtement, n°29, automne 1995, p. 105-129 (ici p. 118-119). Voir également : Elaine C. BLOCK, « Pannoy's, a play for power », The profane arts of the Middle Ages/Les arts profanes au Moyen Âge, t. 8, 1999-1, p. 45-56 (cette référence m'a été aimablement fournie par Cécile Bulté). Cet usage « double » du bâton n'est pas évoqué par Benoît Lafleur (cité n. 14).

^{16.} À propos de la présence des petits animaux dans les décors médiévaux, voir : Michel FEUILLET, « Le bestiaire de l'*Annonciation* : l'hirondelle, l'escargot, l'écureuil et le chat », *Italies*, t. 12, 2008-2, p. 231-242.

rameau. Sous les feuilles, un curieux insecte (un amphistère ailé?) lance une longue langue rouge vers un oiseau. Le tout est placé sur une terrasse herbeuse sur laquelle trois personnages se tiennent debout. Celui de gauche est accosté d'un pot d'où sortent trois fleurs rouges (des œillets?)¹⁷. Il est revêtu d'une robe rouge dont les longues manches et le rabat du col sont doublés d'hermine. Il est coiffé d'un bonnet brun et semble tenir une lettre scellée dans la droite. De l'autre côté du tronc, un autre personnage debout, également vêtu d'une longue robe rouge, sans rabat ni fourrure d'hermine, mais avec une épitoge sur l'épaule gauche, brandit également une lettre scellée dans la main droite ; de la gauche il retient une longue masse de couleur or. Le troisième personnage, placé à l'extrême droite, est chaussé de heuses et vêtu d'un manteau court, une chape de couleur brune doublée de vert. Un insigne semble agrafé sur son épaule gauche. Il s'agit d'un « émail » ou insigne permettant de le reconnaître et d'identifier sa fonction : il est le messager de l'université. Son nom est inscrit en lettres gothiques cursives dans la banderole qui court au-dessus de lui : « Percheval Du Pont, messagier de Lille ». Un petit écu, rapidement tracé à l'encre à deux reprises sur la terrasse, associe une lettre « y » à une croix (?). Ce motif, sans écu cette fois, est répété dans le feuillage de l'arbre (fig. 2).



2. Marque d'Eustache Billot, chiffre inscrit dans un écu posé au pied du maître vêtu d'une robe rouge. Ce détail figure à trois reprises dans le décor : tracé deux fois dans un écu en bas, et placé plus discrètement dans le feuillage du chêne en haut.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2023-2 © Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2023

^{17.} Le motif du pot revient au premier folio, portant la nomination de Jean de Vendeville de Guise en Thiérache, et au folio 190, « Anvers ». Il est associé tout naturellement à une Vierge à l'Enfant.

Dans la partie supérieure de l'image, un écu est disposé au centre, au milieu des branches d'un arbre (fig. 3). Il s'agit d'un parti : au premier, à dextre, d'azur à la fleur de lis d'or (et une demie, en pointe mouvant du trait de partition?) au lambel de gueules (la peinture a débordé sur la partie haute du chef). Des petites mouchetures d'or apparaissent sur le lambel : elles pourraient représenter de façon très sommaire les tours ou châteaux caractérisant la brisure propre aux armoiries de l'Artois. À senestre, le lion de sable lampassé de gueules sur champ d'or fait évidemment référence à la Flandre. Un dextrochère d'argent, vêtu de gueules et armé (tenant une épée dressée verticalement) mouvant du flanc senestre broche sur le trait du parti. Au-dessus de l'écu on lit, disposé de part et d'autre, les noms : « Fla'/dres », « La Leuee » (répété deux fois), « Ar/tois » (en dessous) et, courant sur les branches les plus basses : « Hannonie » et « Picardie ».



3. Écu parti aux armes d'Artois (fleur de lis et lambel) et de Flandre (lion). Un inhabituel dextrochère armé d'une épée surcharge les deux armoiries jointes dans le même écu.

Deux autres écus pendent à l'arbre, accrochés chacun par une longue courroie bouclée et nouée. Sur le premier écu, à gauche, on reconnait immédiatement les armoiries de la ville de Lille, de gueules à la grande fleur de lis d'argent. L'inscription « VILLE I'SVLIS », portée dans le phylactère posé en biais qui surmonte l'écu, confirme, s'il le fallait, l'identification. Disposé symétriquement, à la droite du tronc, l'autre écu est accompagné de la mention « M. EV. BILLOT ». Les armes sont : de gueules à la croix engrêlée d'or, sous un chef d'hermine chargé, en chef, à dextre d'une étoile (à six rais) de gueules. Ces armoiries demeurent encore inconnues mais il s'agit probablement de celles du procureur Eustache Billot dont le nom revient une troisième fois sur le phylactère qui court audessous : « EVSTACII. BILLOT. / PROCVRA°. MGRI. »

L'être humain recherche constamment des signes afin de se guider. Ces signes lui disent d'où il vient, où il va, qui il rencontre. Sur le folio que nous examinons, trois types de signes apparaissent, tracés par les rédacteurs du *Liber procuratorum*:

- des fragments de texte, écrits en latin ou en français ;
- des éléments emblématiques, marques ou armoiries ;
- des dessins à caractère symbolique.

En rassemblant les courtes inscriptions figurant sur le folio, placées dans un phylactère ou dissimulées dans le feuillage de l'arbre, nous voyons apparaître, clairement indiqués, les noms de personnes (maître Eustache Billot, le procureur, et Perceval Dupont, le messager)¹⁸ ainsi que ceux des lieux, comtés, villes, pays ou autorités (Flandre, Artois, le Pays d'Alleu, Picardie, Hainaut, la ville de Lille, le diocèse de Tournai). Lille et le Pays de l'Alleu, contrée située à la limite de l'Artois et de la Flandre, se trouvent ici associés, vraisemblablement parce que le procureur Eustache Billot est natif d'Annoeulin¹⁹, dépendance de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras située entre le bailliage de Lens en Artois et la châtellenie de Lille. Le scribe de l'université sait que dans cette petite région, les frontières sont floues et mouvantes, compliquées par la présence d'enclaves²⁰. Il a donc aligné les noms des anciens comtés et des autorités... en en omettant – à dessein ? – quelques-uns : le souverain bailliage de Lille-Douai-Orchies ou les châtellenies de ces trois villes, lesquelles, soucieuses de leurs prérogatives, règnent jalousement sur leur plat pays.

Les marques et l'héraldique présentes sur ce folio se rangent dans la catégorie « emblématique ». La marque consiste en un mystérieux monogramme tracé au trait dans une surface scutiforme, associant la lettre « y » et une demi croix ancrée (fig. 2). Elle n'est représentée que sur ce folio 12 : on ne la retrouve pas dans le décor des dessins des autres folios du *Liber* qui paraissent avoir été exécutés par la même main²¹. Il s'agit probablement de la marque du procureur Eustache Billot.

Les images à caractère symbolique renvoient toujours à l'évocation d'un concept parfois polymorphe, aux contours flous ; elles sont en tous cas difficilement transposables dans un discours simple. Le contexte peut être caché et prendre racine dans un imaginaire lointain. Les trois fleurs placées dans un vase aux pieds du procureur, le choix de l'arbre, ici un

^{18.} DESTEMBERG, « Acteurs et espaces de la renommée universitaire » (cité n. 4), annexe 1 : Perceval du Pont, messager de Lille en oct. 1476 (AUP IV, col. 22, l. 2); † en janv. 1483 (AUP IV, col. 396, l. 49-397, l. 8), il est remplacé par son fils Jean le 8 janvier 1483. Un sondage dans les registres des bourgeois de Lille au XV^e siècle (archives municipales) est demeuré sans résultats.

^{19.} SAMARAN, Auctarium chartularii... (cité n. 2), p.22: nemine reclamante, concorditer et unanimiter magistrum Eustacium Billot de quodam opido Anoelin nomine nominato oridium circa villam Insulensis...

^{20.} La question des anciennes limites et enclaves est très complexe. Pour l'Ostrevant, aujourd'hui partagé entre le Nord et le Pas-de-Calais, et longtemps zone litigieuse entre la Flandre et le Hainaut, aucun traité n'avait permis autrefois de régler le problème. Le fief d'Épinoy (aujourd'hui à Carvin, dép. Pas-de-Calais) était tenu du comte de Saint-Pol; Estaimbourg (aujourd'hui en Belgique) était une dépendance de la Salle de Lille, alors que Wazemmes, jouxtant la ville de Lille, était un fief de l'évêché de Tournai et que Montreul à Chereng dépendait de la seigneurie flamande de Tenremonde (Dendermonde), etc. Certaines de ces enclaves firent, bien plus tard, l'objet de rectifications de frontières dans le cadre du Traité des Limites conclu entre la France et les Pays-Bas autrichiens (Versailles, 1769 et Bruxelles, 1779). Voir sur ce sujet Nelly GIRARD D'ALBISSIN, Genèse de la frontière franco-belge. Les variations des limites septentrionales de la France de 1659 à 1769, Paris, 1970.

^{21.} Élections des procureurs Nicolas Bruyère pour Tournai, Nicolas de Reuil à Beauvais et Jean de Standing.

chêne, la présence des quatre singes, exposent des éléments à rattacher à l'univers symbolique. Les trois fleurs peuvent évoquer la Sainte Trinité. Le chêne où pendent des glands dorés peut représenter l'université, l'alma mater portant des fruits qui, une fois tombés et ouverts sur le sol, germent et produisent de nouveaux arbres. Le tronc du chêne est écoté, débarrassé des branches latérales. Quant à la présence des singes, on se demande si ceux-ci répondent uniquement à un certain goût pour l'insolite, ou le scabreux et le scatologique que cultiveraient les lettrés, à l'instar du décor des certaines stalles de chanoines²².

Des armoiries sont exposées sur le chêne : il s'agit de trois écus. Le premier, situé en haut de l'arbre, est aux armes de l'Artois, associées à celles de la Flandre. Pendant, audessous, accrochés à deux branches par deux longues courroies nouées de façon compliquée, se trouvent les écus de la ville de Lille et du procureur Eustache Billot. L'écu de Lille, de gueules à la grande fleur de lis d'argent, suit le modèle adopté sur les monnaies dès le XIII^e siècle²³, sur les sceaux à partir du XIV^e siècle, dans le décor peint de l'hôtel de ville²⁴, sur des bannières et des enseignes²⁵. Nous avons toutes les raisons de croire que celui qui lui fait face est celui du procureur Eustache Billot.

Cette petite exposition d'armoiries est complétée par les écus peints ou dessinés apparaissant sur les autres folios : ceux de quelques villes (Laon, Saint Quentin, Arras, Malines, Anvers), des évêchés d'Arras et de Tournai, de plusieurs inconnus – probablement des procureurs. Les armes de membres de la famille royale apparaissent également : le roi, la reine – avec un parti Savoie-France –, le dauphin – dans la lettre initiale A du folio 91. Une seule famille seigneuriale locale a droit à l'exposition de ses armes : il s'agit des Melun-Antoing (fol. 34), le texte qui les accompagne datant de juin 1477. Cette famille des vicomtes de Gand, châtelains de Bapaume, barons de Rosny, seigneurs d'Antoing, de Boubers, de Domvast, d'Espinoy (aujourd'hui Carvin) etc. est alliée aux Luxembourg-Saint-Pol, grands absents du *Liber*. Est-ce parce que Louis, le connétable, a été exécuté l'année précédente, condamné pour haute trahison, qu'aucun de ses parents, omniprésents dans la région n'est évoqué ? De surcroit les Luxembourg de cette branche possédaient le titre de châtelain de Lille. L'université demeurerait prudente ?

Cependant, une question se pose à propos de l'écu parti d'Artois et de Flandre placé plus haut (*fig. 3*). Si les armes des deux comtés se rencontrent parfois mises côte à côte, comme sur les sceaux en usage depuis Philippe le Hardi jusqu'à Marie de Bourgogne²⁶, elles ne sont jamais combinées avec un dextrochère, ou bras armé, comme celui qui apparaît

^{22.} Cécile BULTE, « Sculpture figurative, héraldique et emblématique », dans Bertrand GUILLET, Aurélien ARMIDE (dir.), *Le château des ducs de Bretagne. Entre grandeur et renouveau*, Nantes, 2016, p. 210-217 et « Emblématique royale dans les hôtels de ville du Val de Loire (1440-1510) », dans Alain SALAMAGNE (dir.), *Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance*, Tours/Rennes, 2015, p. 189-205.

^{23.} Édouard VAN HENDE, *Numismatique lilloise*, Lille, 1857, n°37 à 54 (pl. 3).

^{24.} Jules HOUDOY, La Halle échevinale de Lille, 1235-1664, Lille-Paris, 1870.

^{25.} Marc GIL fournit quelques exemples de peintres en armoiries ayant exécuté des bannières aux armes de la ville de Lille dans « Peinture d'armoiries, une activité parmi d'autres du peintre médiéval ? » dans Laurent HABLOT, Torsten HILTMANN (dir.), Heraldic Artists and Painters in the Middel Ages and Earl Modern Times, actes de colloque (Université de Poitiers, 2014), Ostfildern, 2018, p. 43-55. Voir aussi sa thèse de doctorat Du Maître du Mansel au Maître de Rambures, le milieu des peintres et des enlumineurs de Picardie, ca.1400-1480, Université Paris IV, 1999.

^{26.} René Laurent, Les sceaux des princes territoriaux belges du x^e siècle à 1482, 2 vol., Bruxelles, 1993, t. 2, pl. 310 à 370.

ici, brochant sur les deux quartiers. Il semble qu'il faille s'interroger sur la présence de ce meuble héraldique supplémentaire et inhabituel. Placé en haut de l'arbre, l'écu occupe la « place d'honneur ». Les deux armoiries (aux fleurs de lis et au lambel²⁷, avec un lion au deux du parti) correspondent à deux comtés, Artois et Flandre, encore dans les mains du duc Charles. Tournai et le Tournaisis, relevant alors du domaine royal, donnent lieu dans le même Liber à une exposition d'armoiries sur des folios suivants²⁸. On voit volontiers se dessiner l'idée selon laquelle, au-dessus des provinces tenues par le duc de Bourgogne, planerait un avertissement, une menace, celle de la reprise sous l'autorité pleine et entière du roi. Cette proposition est induite mais non écrite. Elle prend corps dans la représentation d'une épée, celle de la justice, de la force, tenue d'une main ferme, affirmant le pouvoir royal sur la région. Plus loin, dans le Liber, au folio 91, les armoiries du roi, du dauphin et de la reine viennent encore rappeler cette allégeance des provinces limitrophes. Nous ne sommes qu'en octobre 1476 : le siège de Nancy qui sera fatal au duc de Bourgogne a commencé, on comprend quel camp la Nation picarde de l'université de Paris s'apprête à suivre.

^{27.} On distingue des petites traces de peinture jaune qui pourraient indiquer les châteaux typiques de la brisure des armes d'Artois.

^{28.} Liber procuratorum (cité n. 1), fol. 13 et 46.